



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'ORMSTOWN, TENUE LE JEUDI 4 AOÛT 2022 À 19H00, À L'HÔTEL DE VILLE SITUÉ AU 5, RUE GALE À ORMSTOWN.**

La présente **SÉANCE EXTRAORDINAIRE** du conseil municipal n'est ouverte au public ce **jeudi 4 août 2022 dès 19h00**, mais elle est webdiffusée à l'aide de la plateforme ZOOM par souci d'économie vu la courte durée estimée. La séance peut aussi être regardée en différé par la suite selon la disponibilité des gens.

**SONT PRÉSENTS LES MEMBRES DU CONSEIL SUIVANTS;**

Présences:

Absence:

**Mairesse :** Christine Mc Aleer  
**Conseiller 1 :** Thomas Vandor  
**Conseiller 2 :** Jacques Guilbault  
**Conseiller 3 :** Stephen Ovans  
**Conseiller 4 :** Éric Bourdeau  
**Conseillère 5 :** Kimberley Barrington  
**Conseiller 6 :** Shane Beauchamp

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Madame Christine McAleer, le trésorier, M. Georges Lazurka et le greffier, M. François Gagnon, sont également présents, le greffier agissant à titre de secrétaire de l'assemblée. Chacun des membres du conseil atteste avoir reçu l'avis de convocation avec l'ordre du jour y inclus.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est 19h11, la séance ouvrant en retard dû à une difficulté technique d'un conseiller municipal et la mairesse, Madame Christine McAleer, déclare la séance ouverte.

**22-08-234 Adoption de l'ordre du jour**

Sur la proposition du conseiller **Shane Beauchamp**, appuyé par le conseiller **Éric Bourdeau** et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

**D'ADOPTER** l'ordre du jour tel que présenté.

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour
2. Bris au réseau d'égout – Réparations urgentes.
3. RCGT- Mandat en vue de l'analyse et la préparation budgétaire de l'exercice 2023.
4. Période de question ouverte au public.
5. Levée de la séance.

**Donné ce 1<sup>er</sup> août 2022,**

François Gagnon  
Greffier

[greffe@ormstown.ca](mailto:greffe@ormstown.ca)

**ADOPTÉE**

**22-08-235 Bris au réseau d'eaux usées – Réparations urgentes**

**ATTENDU** les bris importants survenus au poste de pompage principal, lesquels nécessitent des réparations urgentes

**ATTENDU QU'**aucune soumission n'a été reçue dans les délais pour la présente séance;

**EN CONSÉQUENCE**, il est **PROPOSÉ** par le conseiller **Éric Bourdeau**, **APPUYÉ** par le conseiller **Thomas Vandor** et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, la mairesse ne votant pas :

**D'OCTROYER** un contrat de gré à gré et de retenir les services de SEMS mécanique industrielle pour un montant estimé à un maximum de 30 000\$ avant taxes pour les pièces et la main-d'œuvre requises, le conseil municipal autorisant la mairesse à accepter tout dépassement de coût, le cas échéant, bien que ce soit peu probable.

**D'EFFECTUER** toutes les réparations nécessaires dans les meilleurs délais.

Poste comptable attribué à la dépense : 02-415-00-521  
Provenance des fonds : budget des opérations courantes

**ADOPTÉE**

**22-08-236     RCGT- Mandat en vue de l'analyse et la préparation budgétaire de l'exercice 2023.**

**ATTENDU QUE** le conseil municipal veut se donner les moyens nécessaires afin d'adopter le budget municipal de 2023 le plus en lien et conforme aux besoins réels de l'organisation;

**ATTENDU** l'expérience antérieure de la firme Raymond Chabot Grant Thornton (RCGT) dans l'évaluation budgétaire de 2020 de la Municipalité d'Ormstown, faite de concert avec l'Union des municipalités du Québec (UMQ) celle de 2021 pouvant être réalisée rapidement, le tout avec des municipalités comparables à la nôtre;

**ATTENDU QU'**il convient également que la Municipalité soit assistée par RCGT pour sa préparation budgétaire de l'exercice financier de 2023;

**ATTENDU QU'**un tel mandat s'inscrit dans une suite logique avec celui accordé à la firme SISMIK pour l'évaluation organisationnelle de la fonction publique municipale;

**ATTENDU** l'offre de service reçue de Raymond Chabot Grant Thornton :

**EN CONSÉQUENCE**, il est PROPOSÉ par le conseiller **Stephen Ovans**, APPUYÉ par le conseiller **Shane Beauchamp** et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, la mairesse ne votant pas :

**DE RETENIR** les services professionnels de la firme Raymond Chabot Grant Thornton pour la somme de **18 500,00\$ ,avant taxes**, le tout conformément à l'offre de services déposée et proposée à la Municipalité.

Poste comptable attribué à la dépense : 02-130-00-411  
Provenance des fonds : budget des opérations courantes

**ADOPTÉE**

---

**PÉRIODE DE QUESTIONS OUVERTE AU PUBLIC (seulement sur les points de l'ordre du jour)**

Aucune question n'a eu à être entendue, personne n'ayant assisté à l'assemblée et aucune question écrite nous ayant été adressée, il n'y a pas lieu d'ouvrir cette période de question.

---

**22-08-237             Levée de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, il est PROPOSÉ par le conseillère **Kimberley Barrington**, APPUYÉ par le conseiller **Jacques Guilbault** et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

**DE LEVER** la séance. Il est 19H14.

**ADOPTÉE**

---

**En foi de quoi nous signons au terme de ladite séance;**

\_\_\_\_\_  
**Christine McAleer**  
**Mairesse**

\_\_\_\_\_  
**François Gagnon**  
**Greffier**

CERTIFICAT – Je, soussigné, Georges Lazurka, trésorier, certifie sous mon serment d'office que la Municipalité dispose des fonds nécessaires pour payer les dépenses autorisées à cette séance, le cas échéant.

\_\_\_\_\_  
**Georges Lazurka, trésorier**